APRÈS ART. 15 N° 192

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 juillet 2022

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022 - (N° 17)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 192

présenté par

M. Castellani, M. de Courson, M. Acquaviva, M. Guy Bricout, M. Colombani, Mme Descamps, M. Lenormand, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Warsmann et Mme Youssouffa

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant:

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Avant le 1^{er} octobre 2022, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant les possibilités d'adaptation de l'aide exceptionnelle de rentrée pour tenir compte des écarts en termes de coût de la vie, de taux de pauvreté et d'inflation entre la Corse et le territoire métropolitain.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli, dans le cas où les amendements permettant de renforcer « l'aide exceptionnelle de rentrée » pour les familles modestes pour la Corse seraient rejetés, permet *a minima* la remise d'un rapport au Parlement sur les possibilités d'adaptation de ce chèque alimentaire en Corse.

Il ne s'agit pas de demander un passe-droit, mais simplement de rendre plus équitable cette aide uniforme qui ne prend pas en compte les difficultés accrues que rencontrent les Corses face à un pouvoir d'achat qui diminue chaque mois un peu plus, avec un écart qui se creuse par rapport au continent.

L'Assemblée de Corse a proposé de tripler le montant du chèque alimentaire initialement prévu, soit un passage de 100 à 300 euros pour les foyers corses les plus modestes. Cette demande se fonde sur un constat objectif : l'INSEE rappelle que le taux de pauvreté reste très élevé en corse, plus qu'en moyenne métropolitaine, avec 18,5 % de la population sous le seuil de pauvreté. Les auteurs de cet amendement saluent la volonté du Gouvernement d'accompagner les foyers les plus

APRÈS ART. 15 N° **192**

démunis face à l'inflation des prix de l'énergie et de l'alimentation mais souhaitent que l'exécutif adapte cette mesure pour mieux prendre en compte les difficultés auxquelles font face les habitants de l'île.